

MARDI 17 SEPTEMBRE 2019

CONTRATS ARTISTES - PRODUCTEURS : SON, IMAGE, LIVE



ACDMF
Association pour la création et la diffusion de la musique française

en partenariat avec



SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE



- Maîtriser le rôle et la place des principaux acteurs de la production phonographique et du spectacle vivant
- Comprendre les relations contractuelles entre artistes et producteurs
- Identifier la chaîne de valeur de chaque secteur

INTERVENANTS

PIERRE-MARIE BOUVERY
Avocat à la Cour



FRED GAUDIN
Directeur Juridique
Tôt ou Tard-Zouave Spectacles

PRÉSENTATION

Approche concrète et pratique des relations contractuelles et des rémunérations entre artistes et producteurs phonographiques et producteurs de spectacles vivants.

PUBLIC

Personnel de l'édition musicale, personnel de la production phonographique, personnel de la production du spectacle vivant et tout public issu de la filière musicale...

OBJECTIFS

- Maîtriser le rôle et la place des principaux acteurs de la production phonographique et du spectacle vivant
- Comprendre les relations contractuelles entre artistes et producteurs
- Identifier la chaîne de valeur de chaque secteur

PROGRAMME

- Écosystème du secteur phonographique et du spectacle vivant
- Les contrats entre artistes et producteurs phonographiques :
 - Contrats artistes principaux
 - Contrats artistes d'accompagnement et d'ensemble
 - Musique à l'image (synchronisation, clip, captation de spectacle)
 - Chaîne de valeur
- Les contrats entre artistes et producteurs de spectacle vivant
 - Contrat d'engagement exclusif
 - Contrat « date à date »
 - Chaîne de valeur

PÉDAGOGIE

Méthode la plus adaptée aux stagiaires, au contenu à faire passer et aux objectifs pédagogiques, en privilégiant les échanges avec les stagiaires.

ÉVALUATION

Évaluation des stagiaires en cours et/ou en fin de session, sous forme de cas pratique.
Évaluation « à chaud » de la formation en fin de session.

INTERVENANTS

Juristes spécialisés en édition musicale :

- Pierre-Marie Bouvery (Avocat à la Cour)
- Fred Gaudin (Directeur juridique de Tôt ou Tard et Zouave Spectacles)

DATES	Mardi 17 septembre 2019
HORAIRES	9h00 – 17h30
LIEU	Sacem
PARTICIPANTS	De 8 à 20 personnes
TARIFS	500€ nets / 80€ étudiants